

Cette maison semble donc remplir une lacune importante. Sous ce rapport elle n'éprouve les sympathies et les encouragements les plus pressés du public. Elle est sous la direction d'institutrices dévouées qui ont déjà fait leurs preuves dans l'enseignement.

#### Conditions d'admission pour le cours d'études.

*Pension*, cinq piastres et demie par mois.

Le lavage et l'éclairage sont compris, à moins que les parents n'aient changé eux-mêmes.

*Demi-pension* (l'oyer et collation), par mois 22.75 ou 27.50 par année. Usage de la vaisselle de table 30 cts.

Pour la table, chaque élève fournit couverts, cuillère et fourchette.

Pour le dortoir, il faut un lit garni, pot et bassin de toilette avec vase de nuit.

Pour le costume, on demande seulement une robe noire.

Les élèves qui viennent terminer leurs études paieront une piastre en sus de la pension.

#### EXTERNES.

Jusqu'à la 1<sup>ère</sup> communion, trente sous par mois ;

Après la première communion, deux shelling par mois.

Les quarts-pensions paieront en écu par mois.

On en signera un peu d'anglais pour un écu de plus par mois.

*Liste des effets que les élèves doivent apporter :*

2 robes noires de costume ;

1 Coiffette, paillasson plié et matelas ;

2 oreillers, 2 couvertes de laine ;

2 couvre-pieds, l'un blanc, l'autre en indienne ;

Savon de toilette, brosse à dents et peigne ;

2 paires de draps, 6 chemises, 8 juponets ;

12 serviettes de table ;

12 " de toilette ;

2 tablettes noires.

Pour faciliter l'entrée de la maison on prendra des effets au prix courant du marché. Les parents pourront prendre des arrangements à cet effet.

La pension doit se paier d'avance par quartiers, treize piastres et six quarts en entrant. La même somme à la Toussaint, au jour de l'an et le 1<sup>er</sup> avril.

On cédera l'intérêt à ceux qui paieront toute l'année d'avance.

Pour l'apprentissage de la couture on fera des arrangements pour chaque cas particulier.

L'entrée des élèves se fera le 2 sept. à midi.

S'adresser au sousigné

F. PILOTE, Ptre.

Curé de St. Augustin.

St. Augustin, 10 août.

#### Les mauvaises herbes.

Les pluies continuelles que nous avons eues depuis plusieurs semaines ont facilité grandement l'accroissement des mauvaises herbes de toutes espèces : aussi dans grand nombre de champs, le long des clôtures, même sur chaque côté des chemins publics, il y a ample provision, plus que suffisante même pour infester les champs exempts de cette plaie de notre agriculture. La loi cependant oblige les cultivateurs à enlever les mauvaises herbes de chemins publics ; pour le plus grand nombre de nos cultivateurs cette loi est une lettre morte ; le bon cultivateur est généralement un bon voisin, et il n'a pas besoin de la loi pour obliger son voisin à être plus soigneux quant à l'extirpation des mauvaises herbes qui sont préjudiciables à son propre champ, et il préfère souffrir sans se plaindre. Mais il y a une loi non écrite qui existe parmi les hommes, qui doit obliger chacun à ne pas faire usage de son propre bien au détriment de celui des autres. Chaque cultivateur n'est pas sans reconnaître les dommages causés par les mauvaises herbes, il est à même d'en apprécier les mauvais effets, le travail qu'elles exigent pour les détruire, et la richesse qu'elles enlèvent à la terre en les laissant empiéter sur les bons grains. Que les cultivateurs négligents réfléchissent sur le tort qu'ils se font à eux-mêmes, à leurs voisins,

en ne détruisant pas les mauvaises herbes, et alors ils ne pourront se défendre de faire une croisade pour la destruction des mauvaises herbes qui disputent la richesse du sol aux bons grains de toutes espèces.

#### Culture des abeilles au mois d'août.

Pendant les fortes chaleurs qui pourront se faire sentir dans le cours du mois, il faut prendre grand soin d'aérer chaque ruche, et de garder le rucher contre les ardeurs du soleil, parce que les rayons contenant le miel sont susceptibles de fondre.

Enlève au fur et à mesure les boîtes à miel des ruches aussitôt qu'elles sont remplies de miel. Dans les endroits où le sarrasin et autres fourrages tardifs abondent, les boîtes enlevées peuvent être aussitôt remplacées par des boîtes vides. Chaque apiculteur doit connaître les ressources sur lesquelles il doit compter pour la nourriture de ses abeilles dans sa propre localité, et ne pas continuer à ajouter des boîtes à miel à ses ruches trop tard dans la saison, quand il espère qu'elles ne peuvent être remplies de miel, parce qu'elles seraient d'aucune utilité. Après que les boîtes ont été enlevées, on peut en faire sortir les abeilles qui s'y trouvent en ayant recours à la fumée, ou les boîtes peuvent être placées dans une ruche vide, bête ou barril, et après avoir jeté un drap dessus, laissant une petite ouverture sur un côté, par où les abeilles pourraient passer, et retourner à leurs ruches.

Les boîtes à miel doivent être examinées de temps à autre, afin de s'assurer qu'elles ne sont pas attaquées par la fausse teigne qui peut devenir une ruine complète pour toute la population des abeilles.

Il faut prendre grand soin de laisser dans les ruches tout le miel nécessaire à l'hivernement des abeilles, même à cette saison de l'année.

Remette l'esnimage des abeilles dans le cours du mois est désavantageux, sous plusieurs rapports.

#### La moisson des blés de semence.

Dans notre causerie du présent numéro de la *Gazette des Campagnes*, nous avons dit que plusieurs écrivains avaient émis l'idée qu'il fallait faire la moisson des blés avant leur complète maturité, et nous avons signalé les désavantages que l'on éprouverait quant aux blés destinés à la semence. Sur ce point il y a deux opinions opposées : la plus autorisée semble celle qui veut que les blés destinés à fournir des grains de semence ne soient fauchés qu'à complète maturité ; autrement, comme nous l'avons dit, les meilleures variétés sont vouées à une prompte dégénérescence.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes* de Paris :

M. Desmichels, de Brignoles (département du Var, en France), rapporte une expérience qu'il fit sur ce sujet. Il fit deux parts d'un champ de blé ; la première moitié fut moissonnée avant maturité, la seconde vingt jours plus tard, et les grains des deux moissons furent semés, pendant cinq années à part dans des terrains ayant reçu les mêmes labours et les mêmes fumures.

Les grains provenant de la coupe prématurée en cinq ans produisirent 420 à 480 litres (pintes) par 30 ares (à peu près 20 perches). Le grain récolté mûr donna de 550 à 720 pintes. Le premier diminuait chaque année, le second au contraire allait augmentant.

Il y a ici une question de mesure, qu'il ne faut pas perdre de vue. Dans les magnifiques cultures de M. Desprez de Capelle, Simon Légrand qui en France livrent au commerce des grains pour semence, on récolte les blés presque à maturité, et ce n'est que par de longues et sérieuses expériences que ces grandes maisons se sont arrêtées à cette méthode. Nous croyons que l'on peut sans crainte suivre de tels modèles. Comme leurs grains de semence appliqués sur leurs terres donnent des